

## **CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD**

**Séance du mardi 31 mars 2026**

Le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD s'est réuni le 31 mars 2026 à 20h00 en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François DAUDRUY, Maire.

### **ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Marie-José BOLEA, Marie-Lise DEGREMONT, Sandrine LEQUEUX Nathalie LETELLIER, Catherine LEVARAY, Bernadette MALANDAIN, Audrey PITTE, Marie-Pierre PRIEUR ; Messieurs Victor BALIER, Antoine DUMARQUEZ, Sébastien DUPREY, Aloïse HOCH, Samuel LEMESLE, Claude MAGUET, Ludovic MAILLARD, Ludovic VERDIERE *Conseillers municipaux*

### **ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

Madame Patricia PRADIGNAC (pouvoir à Bernadette MALANDAIN), Monsieur Louis VASSEUR (pouvoir à Marie-Pierre PRIEUR).

Il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, Madame Nathalie LETELLIER se présente et, obtenant la majorité, est désignée pour remplir cette fonction.

Madame Angélique VERROUST (secrétaire générale de mairie) assiste à la réunion.

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026.

### **QUESTION N° 1 : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Monsieur le Maire rappelle l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales pour faciliter le fonctionnement de l'administration communale. Il permet d'accorder au Maire des délégations du conseil municipal. Le conseil municipal accepte que la présente délégation soit exercée par le suppléant du maire en cas d'empêchement de celui-ci. Monsieur le Maire prend acte que cette délibération est à tout moment révocable et s'engage à rendre compte à chaque réunion de conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

*Adopté à l'unanimité.*

### **QUESTION N°2 : DELEGATION DU MAIRE A UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL S'IL EST INTERESSE PAR UNE DEMANDE AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME**

Le code de l'urbanisme dispose en son article L 422-7 du code de l'urbanisme que : " Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision".

Il a donc été demandé au conseil municipal de désigner en son sein un élu pour prendre les décisions et signer les actes nécessaires. Les candidatures de Madame Nathalie LETELLIER et Monsieur Claude MAGUET ont été reçues. Le Conseil Municipal (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote) a dénombré 16 voix pour Madame Letellier, 2 voix pour Monsieur Maguet.

Le conseil municipal a désigné Madame Letellier pour prendre les décisions et signer les actes nécessaires à l'instruction des permis et déclarations préalables au sens du Code de l'urbanisme nécessaires aux projets auxquels Monsieur le Maire est intéressé.

Monsieur Daudrui fait savoir qu'il ne signera pas non plus les dossiers d'Olvea qui concerne sa famille.

### **QUESTION N°3 : DELIBERATION RELATIVE AUX INDEMNITES DE FONCTION**

Monsieur le Maire rappelle les textes et lois fixant les taux des indemnités perçues par les élus locaux. Il signale que ses adjoints et lui-même ont fait le choix de fixer un montant d'indemnité moindre que ce que la loi permet.

Le conseil, après en avoir délibéré, fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des adjoints, comme suit :

- Maire : 43% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Adjoint : 19,8% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Antoine Dumarquez s'interroge sur le fonctionnement de l'enveloppe maximale.

Monsieur le maire répond que ce que les élus ne prennent pas permettra de réaliser des économies pour des investissements futurs.

A la demande de Monsieur Maguet, Monsieur Daudruy transmet les sommes nettes : 1528.22€ pour le maire, 675.27€ pour les adjoints.

*Adopté à l'unanimité.*

### **QUESTION N°4 : ELECTIONS DES MEMBRES APPELES A SIEGER A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Monsieur le Maire rappelle les articles et textes fixant les conditions pour la désignation des membres de la commission d'appel d'offres.

Le conseil municipal décide de procéder au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres :

Monsieur DAUDRUY présente sa liste de 6 noms ; Monsieur MAGUET ne présente pas de liste car le nombre de membres imposé par la loi ne lui permet pas de siéger.

A l'issue du scrutin, le vote a donné les résultats suivants : 17 voix pour la liste de François DAUDRUY, 2 abstentions.

Le conseil municipal proclame donc élus membres de la CAO :

**Victor BALIER, Marie-Pierre PRIEUR, Aloïse HOCH (titulaires)**

**Sébastien DUPREY, Samuel LEMESLE, Ludovic MAILLARD (suppléants)**

Madame Prieur demande que soit expliqué le fonctionnement des commissions pour les nouveaux membres.

*Adopté à l'unanimité*

### **QUESTION N°5 : FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Monsieur le Maire rappelle les articles et textes fixant les conditions pour la désignation des membres de la commission du centre communal d'action sociale. Le conseil après en avoir délibéré fixe le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS à 7 soit : 7 membres élus par le conseil municipal ; 7 membres nommés par le Maire

*Adopté à l'unanimité*

### **QUESTION N°6 : DELIBERATION PORTANT ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Monsieur le Maire rappelle les articles et les textes. Considérant que conformément à ces dispositions le conseil municipal est tenu d'élire en son sein les membres qui siégeront au conseil d'administration

du CCAS dans un délai de 2 mois suivant son renouvellement, le conseil procède à l'élection des membres.

A l'issue du scrutin, le vote a donné les résultats suivants : 17 voix pour la liste de François DAUDRUY et 2 voix pour la liste de Claude MAGUET.

Le conseil municipal proclame donc élus membres du CCAS :

**Bernadette MALANDAIN, Marie-Lise DEGREMONT, Patricia PRADIGNAC, Catherine LEVARAY, Sandrine LEQUEUX, Marie-José BOLEA, Audrey PITTE.**

**QUESTION N°7 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION TRAVAUX, ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU CADRE DE VIE**

Monsieur le Maire rappelle les articles et les textes fixant les conditions pour la désignation des membres ; pour le bon fonctionnement de la commune, il est proposé de créer une commission travaux, environnement et aménagement du cadre de vie et de fixer à 7 le nombre de ses membres.

A l'issue du scrutin, le vote a donné les résultats suivants : 17 voix pour la liste de François DAUDRUY et 2 voix pour la liste de Claude MAGUET.

Le conseil municipal proclame donc élus :

**Victor BALIER, Marie-Pierre PRIEUR, Sébastien DUPREY, Samuel LEMESLE, Ludovic MAILLARD, Bernadette MALANDAIN, Claude MAGUET.**

**QUESTION N° 8 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ACTIVITES ASSOCIATIVES ET CULTURELLES**

De la même manière que pour la QUESTION 7, il est proposé de créer une commission activités associatives et culturelles et de fixer à 7 le nombre de ses membres.

A l'issue du scrutin, le vote a donné les résultats suivants : 17 voix pour la liste de François DAUDRUY et 2 voix pour la liste de Claude MAGUET.

Le conseil municipal proclame donc élus :

**Aloïse HOCH, Sandrine LEQUEUX, Bernadette MALANDAIN, Marie-Lise DEGREMONT, Catherine LEVARAY, Nathalie LETELLIER, Audrey PITTE.**

**QUESTION N° 9 : DESIGNATION DES MEMBRES AU SYNDICAT D'EAU FECAMP SUD OUEST**

Le conseil municipal a été invité à élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour siéger au syndicat d'eau Fécamp Sud-Ouest.

Après le vote sont déclarés élus à ce poste :

**François DAUDRUY, Victor BALIER Titulaires  
Claude MAGUET, Ludovic VERDIERE, Suppléants**

*Adopté à l'unanimité*

**QUESTION N° 10 : DESIGNATION DE MEMBRES POUR SIEGER AU SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DE LA VALMONT ET DE LA GANZEVILLE**

Le conseil municipal a été invité à transmettre deux noms (1 titulaire + 1 suppléant) qui selon les statuts doivent être nommés par la communauté d'agglomération adhérente du syndicat.

Sont désignés **François DAUDRUY, Titulaire**                      **Victor BALIER, Suppléant**

*Adopté à l'unanimité*

**QUESTION N°11 : DESIGNATION DE DELEGUES POUR LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE**

Monsieur le maire explique l'importance de ce syndicat qui accompagne les collectivités financièrement dans leurs dossiers d'éclairage public mais également d'extension et d'enfouissement de réseau. Il va se porter candidat au bureau du syndicat. Il signale qu'en septembre débutera le chantier du chemin des falaises.

Le conseil municipal a été invité à élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant. Après le vote sont déclarés élus à ce poste :

**François DAUDRUY, Titulaire    Victor BALIER, Suppléant**

*Adopté à l'unanimité*

**QUESTION N°12 : DESIGNATION DE DELEGUES POUR SIEGER AU C.N.A.S (COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE)**

En adhérant au CNAS, il convient de désigner un élu et un agent chargés de représenter la collectivité au sein des instances.

Après le vote sont élus :

**Déléguée des élus : Nathalie LETELLIER      Déléguée des agents : Angélique VERROUST**

*Adopté à l'unanimité*

**QUESTION N° 13 : DESIGNATION DE DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'INNOVATION NUMERIQUE DES COLLECTIVITES**

En adhérant à l'ADICO, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant afin de représenter la commune.

Après le vote sont élus à l'unanimité :

**Marie-Pierre PRIEUR : délégué titulaire      Aloïse HOCH : délégué suppléant**

*Adopté à l'unanimité*

**QUESTION N° 14 : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE**

Il a été demandé de désigner un élu en charge des questions de défense.

Après le vote est élu : **Antoine DUMARQUEZ**

*Adopté à l'unanimité*

**QUESTION N°15 : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS**

Il est demandé de désigner un élu en charge des questions de défense contre l'incendie.

Après le vote est élu : **Claude MAGUET**

*Adopté à l'unanimité*

**QUESTION N° 16 : DESIGNATION D'UN ELU REFERENT FORET-BOIS**

Il a été demandé de désigner un élu qui deviendra l'interlocuteur privilégié de la commune sur les sujets relatifs à la forêt, qu'elle soit domaniale, communale ou privée.

Après le vote est élu : **Sébastien DUPREY**

*Adopté à l'unanimité*

## **QUESTION N°17 : DESIGNATION DE MEMBRES POUR SIEGER A L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA CHAPELLE DE GRAINVAL**

L'article 10 des statuts de l'association stipule que le conseil d'administration comprend **3** membres du conseil municipal dont 1 participera au bureau.

Après le vote sont élus :

**François DAUDRUY, Aloïse HOCH, Marie-Lise DEGREMONT**

Monsieur le maire profite pour rappeler la qualité du programme proposé par l'association et invite chacun à participer aux événements. Il propose aux élus de faire partie de la liste de diffusion des informations.

*Adopté à l'unanimité*

## **QUESTION N°18 : DESIGNATION D'UN MEMBRE POUR L'ASSOCIATION SAINT-LEONARD SERVICES**

Les statuts stipulent qu'un conseiller municipal siège au sein de cette association.

Après le vote est élue : **Catherine LEVARAY.**

*Adopté à l'unanimité*

## **QUESTION N°19 : DESIGNATION DE MEMBRES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

En vertu de l'art 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune. Pour les communes de moins de 2 000 habitants, le Maire ou l'adjoint délégué est le président. Il est assisté de plusieurs commissaires.

La liste de 24 noms est dressée par le conseil municipal. Les services fiscaux retiendront 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour toute la durée du mandat.

*Adopté à l'unanimité*

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire transmet plusieurs dates :
  - 12/04 à 16h30 : concert de l'harmonie de Gonnevillle la Mallet. Distribution de flyers par les élus dans chaque boîte aux lettres.
  - 26/04 : repas des anciens offert aux habitants de plus de 67 ans. Le service est assuré par les conseillers municipaux. Dressage des tables le samedi à 9h.
  - Réunions :
    - 08/04 : commission associations
    - 13/04 : commission travaux
    - 27/04 : commission CCAS 19h
    - 28/04 : conseil municipal 20h
- Monsieur le Maire signale que des groupes de travail vont par ailleurs être constitués notamment celui relatif à la communication pour lequel se proposent d'être membres : Aloïse HOCH, Claude MAGUET, Antoine DUMARQUEZ, Nathalie LETELLIER, Marie-José BOLEA, Marie-Pierre PRIEUR.

Un groupe de travail « école » sera également constitué le moment voulu. Madame Letellier ajoute que des parents d'élèves volontaires seront également invités à participer.

- Monsieur le Maire informe qu'une réunion pour évoquer le projet d'aménagement du centre-bourg sera envisagée avec l'ensemble du conseil municipal. Il évoque la SHEMA comme éventuel partenaire à l'avenir.

Il signale que le rebouchage des fouilles prend beaucoup plus de temps que prévu à cause de la météo.

- Monsieur MAGUET évoque la fermeture de classe annoncée et aurait aimé avoir l'information.

Monsieur BALIER répond que l'information a été transmise le jour même, via le compte-rendu de la commission d'adjoints.

La séance est levée à 21h35.